



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

pauvreté

Question écrite n° 100505

Texte de la question

M. Yvan Lachaud interroge Mme la ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité sur la situation de nombreuses familles confrontées dans notre pays à une précarité et à une pauvreté de plus en plus criantes. Cette précarisation grandissante est due en partie au marché de l'immobilier mais aussi, et personne ne peut le nier, à la politique du Gouvernement, toujours plus dure avec les plus faibles en même temps qu'il cède des cadeaux fiscaux aux plus aisés, comme si notre pays pouvait se le permettre dans la situation dans laquelle sont nos finances publiques. Les hausses successives des prix de l'électricité, du gaz, du gazole, de l'essence frappent plus durement les familles les plus modestes. C'est pourquoi certaines familles percevant des minima sociaux ne peuvent plus honorer leurs factures. Ces dernières s'accumulent rapidement, les bailleurs sociaux saisissent les huissiers de justice pour recouvrer leurs créances. Souvent les frais inhérents à ces recouvrement sont exorbitants, représentant jusqu'aux deux tiers de la somme totale. Afin d'éviter ce genre d'aberrations, ne pourrait-on pas user davantage d'indulgence et d'humanité, dans le cadre législatif, en proposant une médiation préalable à toute saisine d'huissier ? La médiation consisterait, pour le bailleur créancier, à saisir une « commission de conciliation » qui pourrait être composée d'une conseillère en économie sociale et familiale ou d'une assistante sociale, d'un médiateur pénal, d'associations de quartier ainsi que d'un représentant du bailleur préalablement à toute saisine d'un huissier afin de trouver d'autres solutions. En conséquence, il lui demande s'il lui paraît possible de prendre en compte cette suggestion.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100505

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : cohésion sociale et parité

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 juillet 2006, page 7699